Arrêté municipal RÈGLEMENT PROVISOIRE DE LA CIRCULATION 11 RUE DU CENTRE

Le Maire de la commune de DÉMOUVILLE

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande d'arrêté de police de circulation en date 15 juin 2022, présentée par l'entreprise FREE RESEAU travaillant pour FREE, chargée d'exécuter des travaux incluant un passage de fibre optique.

Considérant qu'à l'occasion des travaux qui auront lieu 11 rue du centre à Démouville de réglementer temporairement la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers.

Vu l'intérêt général

ARRETE:

<u>Article 1er</u>: A partir du 23 juin 2022 et jusqu'au 30 juin, la chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit au niveau du chantier 11 rue du centre pour cause de travaux pour l'opérateur FREE.

<u>Article 2</u>: L'installation de la signalisation réglementaire sera assurée par l'entreprise FREE RESEAU.

Article 3: Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Police Urbaine
- Monsieur le chef du Bureau de Police de Mondeville
- Monsieur le Maire
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le brigadier-chef principal de la Ville de Démouville
- Monsieur le responsable des Services Techniques de la Ville de Démouville
- Kéolis
- L'entreprise FREE RESEAU.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera également adressé pour information :

- au SAMU centre 15 côte de Nacre
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours services opérationnels
- à la Communauté Urbaine Caen la mer (service de collecte : OM/Déchets verts/tri sélectif).

ENOUGH THAMASE

A Démouville, le 16 juin 2022

Le Maire,

Ludovic ROBERT

Commune de Demouville Police Municipale 6.1